

Questions orales

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je ne compte pas forcément que le député comprenne le principe du taux de la main-d'œuvre excédentaire utilisé au Canada depuis des générations et des décennies. Cela veut simplement dire que cette formule, qui peut s'appliquer au niveau des circonscriptions, touche chaque député quel que soit son parti. Les députés reçoivent une allocation d'après leur circonscription et voilà pourquoi nous avons utilisé la formule de la main-d'œuvre excédentaire. Je suis disposé à expliquer clairement l'affaire au député pour dissiper sa confusion.

M. McGrath: Le ministre pourrait tenter d'expliquer pourquoi les circonscriptions qui souffrent d'un chômage élevé comme Saint-Jean-Est ne recevront pas de fonds alors que 40 p. 100 des étudiants sont en chômage actuellement?

LE FINANCEMENT DU PROGRAMME CANADIEN DE
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, pendant qu'il y est, le ministre pourrait peut-être expliquer comment il se fait que, au cours de la dernière année, le Programme canadien de développement communautaire ait apporté en moyenne \$540,000 à 148 circonscriptions libérales, \$188,000 à 101 circonscriptions conservatives, et \$162,000 à 33 circonscriptions néo-démocrates.

Des voix: Oh, oh!

M. McGrath: Si ce n'est pas encore là du favoritisme, je voudrais bien savoir ce que c'est.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je crois que le député de Saint-Jean-Est montre à nouveau à quel point le parti conservateur ne saisit pas les réalités économiques de notre pays. En effet, de nombreuses régions de notre pays connaissent un chômage élevé et chronique. Il se trouve que nombre d'entre elles sont concentrées dans l'est du pays. Les habitants de ces régions élisent des libéraux parce qu'ils savent que le parti libéral respecte et tente de résoudre les problèmes des chômeurs et des pauvres gens; nous accordons en effet des fonds à ceux qui en ont le plus besoin.

* * *

● (1425)

L'ÉNERGIE

LA SOCIÉTÉ SUNCOR—L'APPLICATION DU PROGRAMME DE
RESTRICTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, c'est au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources que je m'adresse. Hier, nous avons appris que la société Suncor du Canada allait non seulement bénéficier de la part des Canadiens de 35.5 millions de dollars d'exonérations fiscales, mais qu'elle allait aussi pouvoir fixer des hausses de prix qui, conjuguées avec la plafonnement des hausses salariales de ses employés à 6 p. 100, allaient lui permettre de réaliser des profits sans précédent.

Le ministre est-il prêt à reconnaître qu'avec l'annonce du premier accord qu'il ait conclu avec une société privée dans le cadre du nouveau programme de contrôles, le gouvernement du Canada indique clairement que sa politique consistera

d'une part à limiter les hausses salariales des travailleurs canadiens à 6 p. 100, et d'autre part à laisser les sociétés fixer à leur guise leurs prix et, partant, à enregistrer des profits sans précédent dans l'histoire?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Non, monsieur l'Orateur, je ne puis accepter les conclusions du député.

M. Broadbent: Le ministre ne s'en tirera pas avec cette réponse. Nous voulons qu'il annonce et précise la politique du gouvernement.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LES PRIX

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il dire à la Chambre des communes et aux Canadiens quelle est la politique du gouvernement en matière de prix? Le gouvernement va-t-il permettre aux compagnies de dépasser largement le plafond de 6 p. 100 et donc de les autoriser à réaliser ce qu'il appelle lui-même des bénéfices sans précédent dans l'histoire? Si oui, qui va décider du seuil de rentabilité? Chaque compagnie va-t-elle en donner sa propre conception, et sinon, qui va le définir?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je m'étonne que le chef du Nouveau parti démocratique puisse s'opposer à un investissement de 690 millions de dollars, dont la moitié va être investie dans le sud de l'Ontario et l'autre en Alberta. Il y a plus d'un an que je négocie ce projet avec la compagnie. Après la présentation du budget le 28 juin dernier, nous avons ajouté une condition à la concession fiscale offerte afin d'en venir à cette entente. Nous avons demandé à la société qu'elle respecte la règle des 6 et 5 p. 100.

Pour ce qui est de la fixation des prix, la compagnie a aussi accepté de tenir compte de la réduction de ses frais entraînée par le plafonnement des hausses salariales des bénéfiques sans précédent qu'elle a réalisés.

Pour ce qui est de la position du gouvernement dans cette affaire, le ministre des Finances a indiqué à la Chambre qu'il espérait pouvoir bientôt publier un communiqué précisant la position du gouvernement à l'égard des salaires et des prix dans le cas des compagnies qui font des affaires avec le gouvernement fédéral.

LES MARGES BÉNÉFICIAIRES DES SOCIÉTÉS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur l'Orateur, jusqu'à présent, depuis que ce programme injuste a été présenté, nous avons appris que les augmentations des tarifs de Bell ne seront pas limitées à 6 p. 100, que la SCHL ne contiendra pas les augmentations des loyers des retraités, et enfin que les hausses du prix de l'essence seront de loin supérieures à 6 p. 100. Malgré cela, le gouvernement a le culot d'annoncer aux travailleurs et travailleuses du Canada que leurs augmentations de traitement doivent être limitées à 6 p. 100. Cette décision est tout à fait injuste, et tous les Canadiens s'en rendent parfaitement compte. Quand le gouvernement se prononcera-t-il de façon précise sur les augmentations de prix qu'il consentira aux entreprises du secteur privé? Les autorisera-t-il à maintenir leur marge habituelle de bénéfices, c'est-à-dire leur concèdera-t-il leurs augmentations de prix habituelles, et, le cas échéant, qui sera chargé de déterminer quelle sera cette marge de bénéfices?